



Département de la formation et de la sécurité
Service de l'application des peines et mesures

Departement für Bildung und Sicherheit
Dienststelle für Straf- und Massnahmenvollzug

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Envoi de colis/courrier/argent CDA / Version du 17.02.2026

Marche à suivre, instructions et informations pour envoyer un colis/courrier à une personne détenue au centre de détention administrative :

1. Vous pouvez envoyer votre colis/courrier à l'intention de la personne détenue à l'adresse suivante :

Centre de détention administrative
Chemin de Grély 19
1950 Sion

2. Chaque colis est minutieusement contrôlé par le personnel de l'établissement et tous les objets ou denrées non autorisées par les points suivants seront détruits. La Direction se réserve le droit d'accepter ou de refuser des effets ne figurant pas sur la présente liste au cas par cas.

Liste des articles et produits autorisés

Généralités :

- La nourriture doit être identifiable et emballée de manière hermétique (emballages sous vide, emballages plastique provenant d'un commerce indigène).
- Le poids de chaque colis ne doit pas excéder 4 kilos.

Marchandises acceptées dans un colis :

- Les magazines, les livres et les lettres (sauf ceux à caractère pornographique, raciste, prônant la violence, extrémiste, sectaire ou de propagande).
- Les photos qui ne représentent pas le détenu.
- L'argent qui sera remis sur le compte du détenu.
- Les cigarettes et tabacs.
- Bloc de feuilles, enveloppes, timbres.
- Les fruits suivants : pommes, poires, bananes, mandarines, kiwis, oranges, abricots.
- Les salamis, saucissons, jambons, viande séchée et charcuteries, débités et sous vide d'air. Maximum 400 grammes par colis.
- Les fromages sous vide d'air. Maximum 400 grammes par colis.
- Uniquement les tablettes de chocolat et sans alcool.
- Les consoles de jeux suivants :
 - PS1 de Playstation 1995-2000
 - Psone de Playstation 2000-2005



- PS2 de Playstation 2005-2006
- Super Nintendo de Nintendo 1989-1995
- Gameboyline de Nintendo 1989-1995
- Nintendo 64 de Nintendo 1995-2001
- Game Cube de Nintendo 2001-2004
- X-Box 1 de Microsoft 2001-2002

Information : Il existe dans notre établissement un magasin qui permet à la personne détenue de cantiner deux fois par semaine. Ce magasin offre un vaste choix d'articles comprenant les effets pour la toilette, le tabac, le chocolat, les biscuits ou papeterie etc. Contrairement aux colis, la marchandise de notre cantine n'est pas ouverte ni fouillée.

3. Pour verser de l'argent, voici les coordonnées bancaires en indiquant le motif du versement le nom et le prénom de la personne détenue :

IBAN : CH77 0900 0000 1900 0139 0
POFICHBEXXX
Compte 19-139-0

A l'entrée de la personne détenue, un compte unique, en francs suisses, est ouvert à son nom. Les francs suisses en possession de la personne détenue y sont déposés.

Les espèces ne sont pas autorisées à l'intérieur du CDA.

Avec l'accord de la personne détenue, les devises étrangères sous forme de billets peuvent faire l'objet de change au cours du jour en francs suisses et sont portés en compte. Les frais inhérents au change sont à la charge de la personne détenue.

A sa demande, la personne détenue est renseignée verbalement sur la situation de son compte.

Elle obtient régulièrement une situation de son compte par écrit.

La Direction des Etablissements de détention avant jugement

